



Communiqué de presse : Ecologie Industrielle Territoriale dans la métropole dijonnaise

Faire coopérer les entreprises pour protéger l'environnement

L'écologie, la protection de l'environnement, le recyclage... on en parle beaucoup. Certains agissent ! Et parfois ceux qu'on attend le moins : les entreprises industrielles. Depuis 2018, Dijon métropole déploie une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT), avec l'appui de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire et le soutien de l'Ademe et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le principe de l'EIT est simple : créer des synergies de substitution et de mutualisation entre les acteurs économiques de la métropole dijonnaise, en vue d'optimiser l'utilisation ou le réemploi des ressources : déchets, énergie, matières mais aussi compétences, expertises etc.

Pour orchestrer cette démarche, Dijon métropole s'appuie sur la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire. « La Métropole n'est pas forcément en contact direct avec les entreprises, tandis que les CCI sont leur interlocuteur naturel », souligne Jean-Patrick Masson, vice-président de Dijon métropole en charge de la transition écologique ». « Nous apportons un support aux entreprises pour leur expliquer les enjeux et la facilité de mise en place des projets », explique Aurélie Bozzolo, chargée de mission EIT à la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire.

Concrètement, dès 2018, 84 entreprises ont été identifiées pour participer au projet. Elles sont 100 à avoir intégré la démarche aujourd'hui. Les conseillers de la CCI et de la CMA sont alors allés dans les entreprises pour réaliser des diagnostics de flux entrants et flux sortants, afin de voir quelles synergies il était possible de mener sur le territoire. Ce travail initial a permis de dégager plusieurs axes de travail : la fourniture d'énergie, l'échange de ressources, la mutualisation de prestations de services, la collecte des déchets ou encore le déstockage de déchets électroniques.

Un intérêt économique et environnemental

Entrer dans une démarche d'EIT présente de nombreux intérêts économiques et environnementaux, et cela permet également aux entreprises de mieux comprendre leur fonctionnement sur des sujets qui ne leur sont pas familiers. « *Aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir un regard large sur son activité et ses conséquences* », estime le vice-président de Dijon métropole. L'EIT est un moyen intéressant et peu coûteux en temps de faire une analyse de son activité de manière transversale. Ainsi, les entreprises ont découvert qu'il existe des marges de manœuvres qu'elles ignoraient, n'étant pas des spécialistes de la gestion des déchets ou de la fourniture d'énergie par exemple.

Plateforme Synergies : je donne, je vends, j'échange

Pour aller plus loin dans le réemploi des ressources et la réduction des déchets, la collectivité a lancé un site d'échange de ressources dédié aux professionnels, au milieu associatif et aux collectivités, situés sur le territoire de Dijon métropole, la **plateforme Synergies** : <https://synergies-metropole-dijon.com>. L'idée est de réaliser des économies, d'éviter le gaspillage et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Le principe ? A travers une plateforme internet qui permet à l'offre et à la demande de se rencontrer, les professionnels peuvent donner, échanger, louer ou vendre des biens encore fonctionnels dont ils n'ont plus l'utilité : emballages, mobiliers, fournitures, objets électroniques... mais aussi des compétences et des espaces ou locaux inutilisés. Une trentaine d'annonces ont déjà été publiées sur le site depuis son lancement en mars. Cette plateforme d'échange de ressources est 100 % professionnelle, 100 % locale et 100 % gratuite, elle permet donc de privilégier des transferts de biens d'occasion ou de fournitures en vue de leur réemploi.

Une entreprise de communication propose par exemple des rouleaux kraft (l'équivalent de 2 km par an sont jetés actuellement) qui pourront servir d'emballage pour une autre entreprise. Une autre propose des caisses palette industrielles. Du gel hydro-alcoolique est aussi à saisir, ainsi que des tubes fluo. A ce jour, 60 utilisateurs se sont inscrits sur la plateforme et 21 annonces sont en ligne.

La CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire est l'interlocuteur des entreprises qui souhaitent rejoindre le mouvement et être accompagnées dans la prise en main de la plateforme et l'identification des ressources qui peuvent faire l'objet d'un don, d'un échange ou d'une vente.

Contact : Aurélie BOZZOLO - Chargée de mission Ecologie Industrielle Territoriale - T.03 80 65 92 55 - M.06 99 48 00 96 - a.bozzolo@mdb.cci.fr